



Région académique



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ANIMATION-ENFANCE et PERSONNES AGEES

Sommaire

- 1. Contexte de la création du Bac Pro Animation –Enfance et Personnes âgées
- 2. Domaine d'activités
- 3 Aptitudes et qualités requises
- 4. Organisation générale de la formation
- 5. Contenu de la formation : L'enseignement général
- 6. Contenu de la formation : L'enseignement professionnel au lycée
- 7. Contenu de la formation : L'enseignement professionnel en entreprise
- 8. Insertion professionnelle
- 9. Poursuite d'études

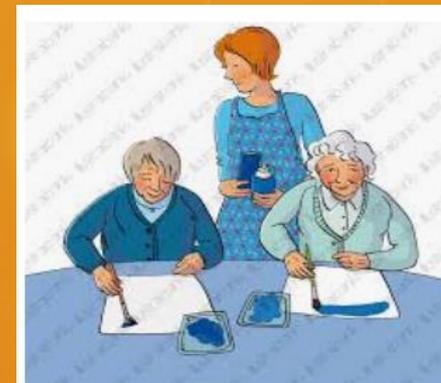


Contexte de la création du Baccalauréat professionnel Animation Enfance et Personnes âgées *

- La spécialité «animation –enfance et personnes âgées » remplace la spécialité « services de proximité et vie locale »
- Cette nouvelle spécialité veut répondre à une « demande accrue de **loisirs de qualité**, de **sécurité**, de **professionnalité** dans les activités proposées ».
- Mais aussi gérer l'évolution « des pratiques d'animation avec les **personnes âgées en établissement**, du fait de la prédominance des **perturbations cognitives** et de l'augmentation du nombre de **personnes en perte d'autonomie** »

(*) Arrêté du 22/07/2019 portant création de la spécialité « animation-enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel

Domaine d'activités



- Le baccalauréat professionnel Animation - Enfance et Personnes Âgées a pour objectif de former des **animateurs** capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un **public jeune** et **de personnes âgées en perte d'autonomie**.
- Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la **démarche d'animation**
- Les secteurs d'intervention sont :
 - Le **secteur socioculturel et socioéducatif**
 - Le **secteur de l'animation sociale**



Aptitudes et qualités requises

Les aptitudes et qualités requises pour ce baccalauréat sont :

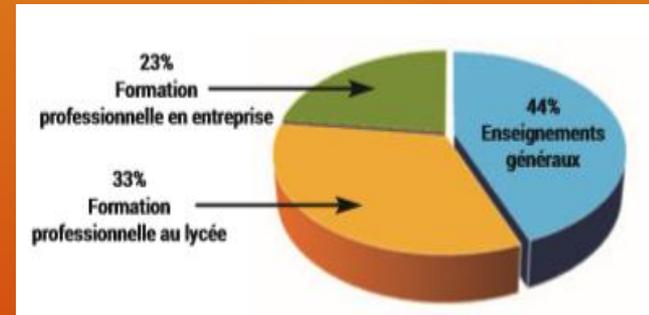
- Goût pour les contacts humains, le travail en équipe
- Qualités d'écoute, de neutralité et de diplomatie
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Bonne expression orale et écrite
- Discrétion (respect du secret professionnel)
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Dynamisme

Vous avez beau avoir
toutes les *aptitudes*, si
vous n'avez pas
l'attitude, vous ne
réussirez pas.

Ghandi

Organisation générale de la formation

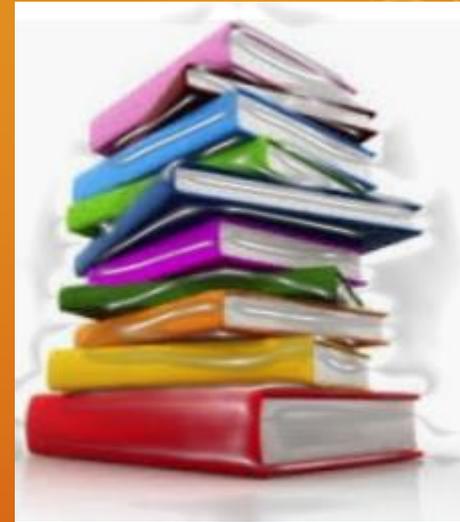
- La formation du Baccalauréat professionnel Animation – Enfance et Personnes âgées se déroule sur **3 ans**.
- En 2nde, 1ère et Terminale, la formation s'articule autour de :
 - L'enseignement général
 - L'enseignement professionnel
 - Formation au lycée
 - Formation en entreprise



Contenu de la formation :

L'enseignement général

- Economie-Gestion,
- Mathématiques,
- LV 1 et LV 2,
- Français,
- Histoire-Géographie et enseignement moral et civique,
- Arts appliqués et cultures artistiques,
- Education physique et sportive (EPS)
- Prévention santé et environnement (PSE)



Contenu de la formation :

L'enseignement professionnel au lycée

- **Sciences Médico-sociales** (connaissances sociologique et psychologique des publics ; Compréhension des faits sociétaux et des phénomènes sociaux contemporains ; Processus d'intégration sociale, d'exclusion sociale ; Cadre de vie et vie sociale des personnes âgées, des enfants et des familles ; Education au développement durable ; Structures et problématiques sociales)
- **Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité de travail** (cadre professionnel et méthodologie d'intervention ; Règles d'encadrement et de sécurité)
- **Communication professionnelle**
- **Techniques professionnelles** (La démarche de projet ; Approche historique de l'animation et apport éducatifs ; Analyse et production d'un support de communication ; Aménagement des espaces d'animation et des espaces de vie collective)



Contenu de la formation :

L'enseignement professionnel en entreprise

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines (OBLIGATOIRE)** soit :

- 6 semaines dans le secteur socio-culturel ou socioéducatif, en classe de seconde
- 16 semaines en classes de première et terminale (8 semaines auprès de personnes âgées en perte d'autonomie et 8 semaines dans le secteur socioculturel ou socio-éducatif)



Insertion professionnelle



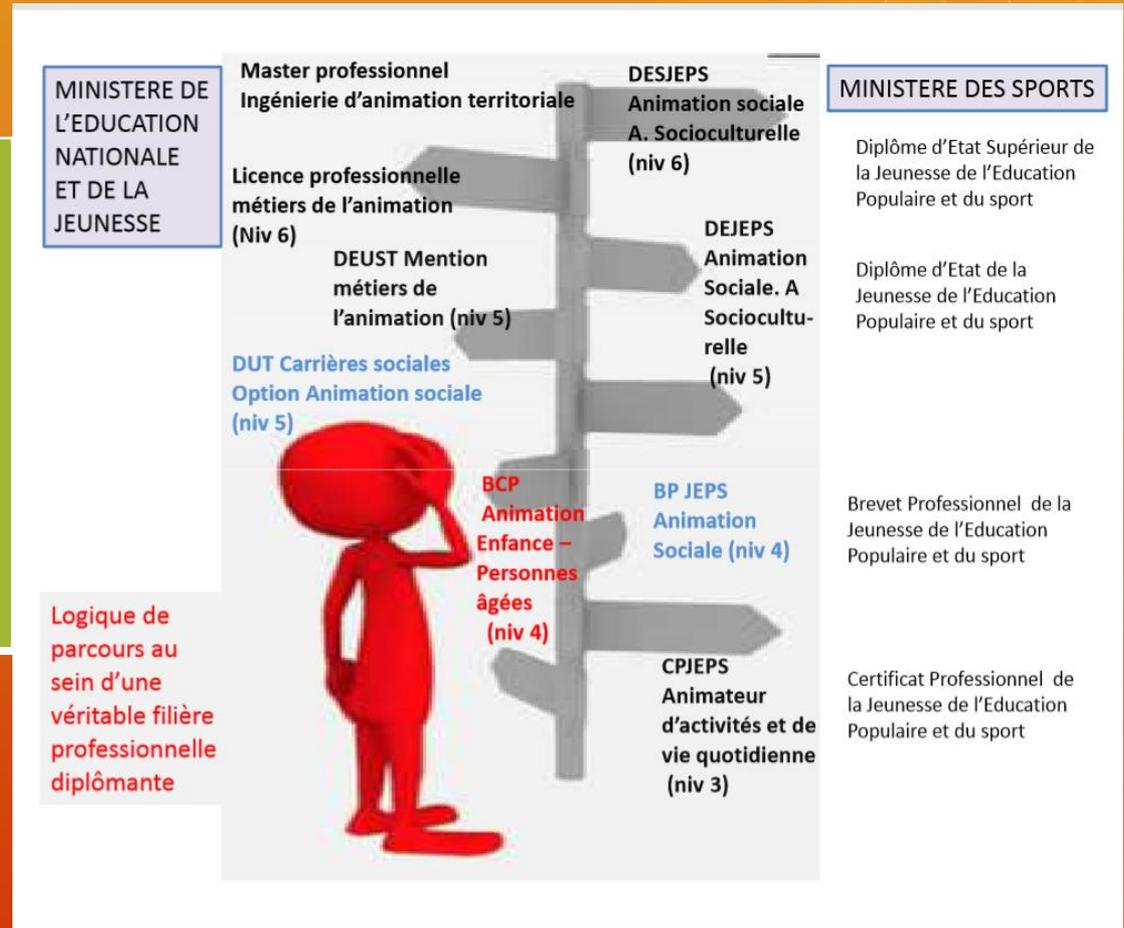
Le diplômé peut être employé notamment par des centres de loisirs, des Maisons de la jeunesse et de la culture, des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres sociaux, des services d'aide et de maintien à domicile.

Secteurs d'intervention	Structures et services concernés
Socioculturel et socioéducatif	Accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs avec ou sans hébergement, accueil de scoutisme) Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de la jeunesse et de la culture Maisons de quartiers Maisons pour tous Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire
Animation sociale	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de quartiers, maisons pour tous Résidences autonomie, résidences services Services d'aide et de maintien à domicile Services de gériatrie des hôpitaux (unités de soins de longue durée et unités de soins de suite et de réadaptation)

Poursuite d'études

Une poursuite d'études est possible en :

- Formation d'études supérieures (DUT carrières sociales) ou en
- Formation professionnelle en alternance (Diplômes professionnels de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport



Fin

